

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 août 2013 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité  
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Claude Canuel, maire de Matane  
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Steve Ouimet, maire de Les Méchins  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 10.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 juin 2013;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013;
  - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013;
  - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013;
  - 4.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013;
  - 4.7 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013;
  - 4.8 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013;
  - 4.9 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013;
- 5- Dossiers régionaux :
  - 5.1 Suivi des dossiers;
  - 5.2 CLD de La Matanie :
    - 5.2.1 Autorisation paiement facture – Compensation financière pour les dossiers FSTD et FAMM pour la période de janvier à décembre 2013 (résolution numéro 368-06-11);

- 5.2.2 Autorisation paiement – Contribution financière pour l’année 2013 en ce qui a trait au partage des frais de fonctionnement du Bureau d’accueil touristique de la région de Matane (Pacte rural);
- 5.2.3 Analyse des résultats du CLD – Année 2012;
- 5.2.4 Autorisation paiement facture – 2<sup>e</sup> versement de la contribution des municipalités et de la contribution additionnelle des municipalités;
- 5.3 Gala reconnaissance « Coup de Cœur » Bas-Saint-Laurent, le 28 septembre 2013 à Rimouski;
- 5.4 Lettre recommandée du sous-ministre de la Sécurité publique – Avis que le Ministre désire mettre fin à l’Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de La Matanie à son échéance, soit le 18 décembre 2014;
- 5.5 Forum de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent, le 19 septembre 2013 à Rimouski;
- 5.6 Commission de consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec, le 25 septembre 2013 à Rimouski – Dépôt d’un mémoire et mandat au préfet;
- 5.7 Consultation de la Commission nationale d’examen sur l’assurance-emploi, le 28 août 2013 à Rimouski – Position de la MRC de La Matanie et mandat au préfet;
- 5.8 Consultation sur le Livre vert « Vers une Politique nationale du sport, du loisir et de l’activité physique », le 27 août 2013 à Rimouski – mandat au préfet;
- 5.9 Autorisation paiement honoraires Info RESSource;
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Service d’évaluation foncière;
    - 6.1.2 Service d’inspection et d’émission des permis;
    - 6.1.3 Service d’urbanisme / plans et réglementation;
    - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
    - 6.1.5 Service régional de génie civil;
    - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
    - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.2 État des activités financières au 30 juin 2013 :
    - 6.2.1 MRC de La Matanie;
    - 6.2.2 TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.2.3 TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.2.4 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.3 Autorisation paiement 2<sup>e</sup> versement – Ville de Matane — Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2013;
  - 6.4 Autorisation paiement – M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet – honoraires professionnels, période se terminant le 30 juin 2013;
  - 6.5 Autorisation paiement – Société Mutuelle de Prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de janvier à juin 2013;
  - 6.6 Ristourne de la Caisse populaire Desjardins pour l’année financière 2012;
  - 6.7 Lettre du président du Conseil du trésor et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire concernant la Loi sur l’intégrité en matière de contrats publics et le traitement des demandes des entreprises qui désirent conclure des contrats publics;
  - 6.8 Résultat des soumissions – projet d’achat de deux véhicules;
  - 6.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 258-2013 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement numéro 237-2010;
  - 6.10 Colloque annuel de l’Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 23, 24 et 25 octobre 2013 à Victoriaville;
  - 6.11 Demande d’appui au projet de loi C-504, Loi sur l’appui aux pompiers volontaires;
  - 6.12 Demande d’appui – Résolution 2013-08-578 de la ville de Chambly – Demande au gouvernement du Québec de modifier la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale;
- 7- Évaluation foncière :
  - 7.1 Majoration d’un échelon pour madame Marie-Ève Lévesque, adjointe technique au service de l’évaluation foncière à compter du 6 septembre 2013;

- 8- Aménagement et Urbanisme :
- 8.1 Rapport de gestion (1<sup>er</sup> janvier au 3 juillet 2013);
  - 8.2 Entrées en vigueur – Règlements VM-88-22, VM-89-127 et VM-89-128 de la ville de Matane;
  - 8.3 Certificat de conformité – Règlement VM-89-129 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser une nouvelle sous-classe d'usage dans la zone 54R;
  - 8.4 Certificat de conformité – Règlement VM-89-130 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 108C;
  - 8.5 Réception du premier et du second projet de règlement VM-89-131 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 2C;
  - 8.6 Réception du premier projet de règlement VM-89-132 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 101C;
  - 8.7 Entrée en vigueur – Règlement numéro 2013-233-02 modifiant le règlement de zonage numéro 233 de la municipalité de Saint-Léandre;
  - 8.8 Entrées en vigueur – Règlements numéros 2013-75, 2013-76, 2013-76-1, 2013-77, 2013-79, 102 et 103 de la municipalité de Sainte-Félicité;
  - 8.9 Réception du règlement numéro 2013-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats, et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de reconnaître certaines rues privées à la délivrance d'un permis de construction;
  - 8.10 Réception du second projet de règlement numéro 2013-PR-01(2) modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre l'usage artisanal "Fumoir" à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement;
  - 8.11 Certificat de conformité – Règlement numéro 2013-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre l'usage artisanal "Fumoir" à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement;
  - 8.12 Réception de projets de règlements de la municipalité de Saint-Ulric :
    - Numéro 2013-140 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et d'effectuer une mise à jour des orientations concernant le milieu urbain;
    - Numéro 2013-141 modifiant le règlement de zonage afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et des nouvelles orientations du plan d'urbanisme;
    - Numéro 2013-142 modifiant le règlement de lotissement afin de favoriser l'établissement et l'amélioration des parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de permettre certaines opérations cadastrales en territoire rénové;
    - Numéro 2013-144 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction afin d'ajouter des conditions supplémentaires à l'émission d'un permis de construction en vue de favoriser l'établissement et l'amélioration des parcs et des espaces publics;
    - Numéro 2013-145 sur les usages conditionnels;
  - 8.13 Réception du projet de règlement numéro 295 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grosses-Roches afin d'établir une zone de contrainte et de permettre le logement intergénérationnel;
  - 8.14 Mise à jour de la liste des personnes responsables des cours d'eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Matanie;
  - 8.15 Mise à jour de la liste des personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;
  - 8.16 Avis du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement

- révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains;
- 8.17 Poursuite du projet éducatif d'incubateur de saumons en classe;
  - 8.18 Demande d'autorisation de la municipalité de Baie-des-Sables à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre l'acquisition d'un terrain afin d'implanter une borne-sèche;
  - 8.19 Congrès annuel des Urbanistes, les 23, 24 et 25 octobre 2013 à Montréal;
  - 8.20 Mandat d'entamer des procédures judiciaires – dossier Cours d'eau dans la ville de Matane;
  - 8.21 Formations de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) :
    - Le secret est dans l'organisation du travail, le 14 novembre 2013 à Sept-Îles;
    - La gestion des lacs et des cours d'eau, les 17 et 18 septembre 2013 à Rimouski;
  - 8.22 Formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Insalubrité des bâtiments (modules 1 et 2), les 28 et 29 novembre 2013 à Québec;
  - 8.23 SHQ – Programme de Réparations d'urgence (PRU) – Le budget prévu pour l'année 2013-2014 a été épuisé;
  - 8.24 Nomination de monsieur Nixon Sanon et de monsieur Olivier Banville comme substitut :
    - 8.24.1 Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;
    - 8.24.2 Comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) du Sud-de-l'Estuaire;
    - 8.24.3 Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.);
  - 8.25 Partage d'informations cartographiques – Groupe AIM Solutions fauniques;
  - 8.26 Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Autorisations environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau;
- 9- Génie forestier : ---
  - 10- Matières résiduelles :
    - 10.1 Table pour la récupération hors foyer – Programme d'aide financière pour la récupération dans les aires publiques municipales;
  - 11- Sécurité publique :
    - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
      - 11.1.1 Compte-rendu;
      - 11.1.2 Dossier Intact Assurances – Autorisation paiement honoraires professionnels;
      - 11.1.3 Autorisation paiement honoraires professionnels – M<sup>e</sup> Éric Tremblay :
        - a) Mise en demeure au Comité de citoyens de Sainte-Félicité;
        - b) Dossier Perception;
      - 11.1.4 Autorisation paiement facture – L'Arsenal – Vérification de 63 appareils respiratoires et réparations;
      - 11.1.5 Embauche au poste de préventionniste;
      - 11.1.6 Autorisation achat équipements pour le véhicule de prévention incendie;
  - 12- Période de questions;
  - 13- Varia;
  - 14- Fermeture de la séance.

---

## **RÉSOLUTION 491-08-13**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet a) Redistribution CAUREQ au point Varia en laissant celui-ci ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 492-08-13**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 19 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 juin 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 493-08-13**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 494-08-13**

##### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 2 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 495-08-13**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 12 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 496-08-13**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 12 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 12 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 497-08-13**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 24 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 498-08-13**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 24 JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 499-08-13**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 13 AOÛT 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 500-08-13**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 13 AOÛT 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 501-08-13**

**CLD DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE – COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES DOSSIERS FSTD ET FAMM POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 368-06-11 du Conseil de la MRC acceptant de verser une contribution au CLD de La Matanie, sur une base annuelle de 40 000 \$, soit un montant équivalent à 3 333,33 \$ par mois, à compter de janvier 2011;

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 786-12-11, 534-08-12 et 7-01-13 autorisant les versements de la somme annuelle de 40 000 \$ pour les années 2011 et 2012, et ce à même le budget du FSTD;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme FSTD a pris fin le 31 mars 2013, que la totalité des sommes ont été engagées, incluant un montant de 10 000 \$ pour les frais de gestion des dossiers par le CLD puisqu'il y aura lieu d'assurer le suivi des dossiers en cours, lesquels devront être complétés dans les deux ans suivant la fin du programme;

**CONSIDÉRANT** la facture du CLD de La Matanie pour la période de janvier à décembre 2013 concernant la compensation financière pour les dossiers des fonds FSTD et FAMM au montant 10 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture du CLD de La Matanie pour la période de janvier à décembre 2013 concernant la compensation financière pour les dossiers des fonds FSTD et FAMM au montant 10 000 \$, et ce à même le budget du FSTD réservé à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 502-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013 EN CE QUI A TRAIT AU PARTAGE DES COÛTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 681-12-10 du Conseil de la MRC autorisant le paiement à même le budget du Pacte rural de la PNR II du montant total de 60 000 \$ en ce qui a trait au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2011, et de rediscuter du dossier lors de la révision du Plan de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail révisé en date du 3 avril 2012 maintient l'aide financière pour le Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 10-01-13 par laquelle le Conseil de la MRC confirme sa participation financière au CLD pour le volet Touristique et le Bureau d'accueil touristique (BAT);

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 02-07-2013-BAT du CLD de La Matanie au montant de 60 000 \$ en ce qui a trait au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement du montant de 60 000 \$ au CLD de La Matanie, en ce qui a trait au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2013, et ce à même le fonds du Pacte rural PNR II, volet "territoire".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 503-08-13**

#### **CLD DE LA MATANIE – ANALYSE DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que prévu dans l'entente de gestion intervenue entre la MRC et le ministère des Finances et de l'Économie, le MFE a procédé à l'examen des résultats du CLD de La Matanie pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de ces résultats démontre que le CLD a atteint neuf (9) des neuf (9) cibles mesurables et huit (8) des neuf (9) cibles qualitatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD a dépassé le nombre minimum de six (6) sur neuf (9) pour chaque type de cibles, ce qui permet à la MRC de se qualifier à une contribution additionnelle du MFE de 24 272 \$ à être versée au CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aurait également accès à un montant supplémentaire de 15 801\$ du MFE \$, à la condition toutefois que la MRC ait versé un montant supérieur à la quote-part municipale requise de 183 941 \$ pour au moins l'équivalent du montant 15 801 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**DE** confirmer au ministère des Finances et de l'Économie (MFE) le versement par la MRC au CLD de La Matanie du montant minimal de base de 183 941 \$ et de la quote-part supplémentaire de 15 801 \$ en utilisant l'annexe 2 de l'entente de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 504-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – CLD DE LA MATANIE – 2<sup>E</sup> VERSEMENT (50 %) DE LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS, ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière des municipalités au CLD de La Matanie est de 183 941 \$ et la contribution additionnelle est de 15 801 \$, pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT** la facture du CLD de La Matanie concernant le deuxième versement au 31 août 2013, année financière 2013 de la contribution provenant des municipalités de la MRC de La Matanie représentant un montant de 91 970,50 \$ ainsi que le deuxième versement de la contribution additionnelle provenant des municipalités représentant un montant de 7 900,50 \$, pour un total de 99 871 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le deuxième versement au CLD de La Matanie, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2013, soit un montant de 99 871 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 505-08-13**

#### **SYNDICAT DES AGRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT – INVITATION À LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DU GALA DE RECONNAISSANCE « COUP DE CŒUR » BAS-SAINT-LAURENT, LE 28 SEPTEMBRE 2013 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation du Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent concernant la sixième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 28 septembre 2013 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité vise à :

- promouvoir les modèles féminins d'implication agricole régionaux;

- promouvoir et encourager l'implication des jeunes de la relève agricole dans le milieu, en la récompensant;
- faire connaître l'importance de la dimension sociale et humaine de l'agriculture;
- valoriser la profession agricole;
- reconnaître le travail effectué;
- reconnaître l'importance de la famille dans la réussite de l'entreprise à travers les générations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, afin de représenter la MRC de La Matanie à la sixième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 28 septembre 2013 à Rimouski;

**DE** défrayer le coût du billet au montant de 45 \$ et que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre recommandée du sous-ministre de la Sécurité publique – Avis que le Ministre désire mettre fin à l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de La Matanie à son échéance, soit le 18 décembre 2014.

**RÉSOLUTION 506-08-13**

**FORUM DE LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 19 SEPTEMBRE 2013 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation au Forum de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent, le 19 septembre 2013 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette occasion, le bilan de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) sera présenté par l'équipe de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et qu'une série de quatre conférences sera présentée sur le thème des chemins multiusages dans le nouveau régime forestier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, à participer au Forum de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent, le 19 septembre 2013 à Rimouski;

**QUE** les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 507-08-13**

#### **MÉMOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE – LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC : TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ DES RÉGIONS RURALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec a annoncé une consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec qui se tiendra jusqu'au 9 octobre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du projet de mémoire préparé par monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, selon les orientations données par le Conseil en réunion de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve le contenu du mémoire, l'adopte et en autorise la transmission à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec;

**QUE** le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient mandatés pour en faire la présentation lors de l'audition qui sera tenue à Rimouski le 25 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 508-08-13**

#### **COMMISSION NATIONALE D'EXAMEN SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI – POSITION DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la réforme de l'assurance-emploi mise en place en 2012 par le gouvernement fédéral, notamment l'élargissement de la notion d'emploi convenable, la fin du projet pilote permettant le prolongement de cinq (5) semaines la durée des prestations dans les régions à haut taux de chômage, l'abolition des conseils-arbitraux et des juges-arbitres du deuxième niveau d'appel, la mise en place du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) dans lequel chaque appel est entendu par une seule personne et l'introduction d'une nouvelle formule pour tenir compte des gains de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral sépare les chômeurs en trois catégories : les travailleurs de longue date (rarement recours au programme), les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents (saisonniers), chacune des catégories ayant des obligations différentes en matière de recherche d'emploi;

**CONSIDÉRANT** l'importance des travailleurs saisonniers pour l'économie des régions, notamment les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis en place une Commission nationale qui tiendra des consultations publiques dans toutes les régions du Québec sur la question de l'assurance-emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités rurales font également appel à des travailleurs saisonniers pour les travaux d'entretien d'été et que ceux-ci sont mis à pied à l'automne, la taille et la situation financière de la municipalité ne leur permettant pas d'offrir des emplois à temps plein durant toute l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs travailleurs saisonniers font également partie des services de sécurité incendie des municipalités et des MRC, comme pompiers à temps partiel souvent désignés à tort comme « pompier volontaire »;

**CONSIDÉRANT** le caractère névralgique des services rendus par les employés municipaux occasionnels affectés aux services essentiels tels le combat des incendies, le déneigement et l'approvisionnement en eau potable et l'impact de la réforme de l'assurance-emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance des mémoires préparés respectivement par la Conférence des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, intitulé *Le régime de l'assurance-emploi au Bas-Saint-Laurent : un rôle stabilisateur de l'Économie régionale*, et par la Conférence des ÉluEs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine intitulé *Pour un système d'assurance-emploi adapté et respectueux des réalités régionales*;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont solidaires depuis le début dans les démarches pour contrer la réforme de l'assurance-emploi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du Conseil de la MRC informent la Commission nationale que la MRC de La Matanie appuie les deux mémoires déjà déposés à son attention par la Conférence des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, intitulé *Le régime de l'assurance-emploi au Bas-Saint-Laurent : un rôle stabilisateur de l'Économie régionale*, et par la Conférence des ÉluEs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine intitulé *Pour un système d'assurance-emploi adapté et respectueux des réalités régionales*;

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie partagent et reprennent à leur compte les recommandations contenues dans les mémoires mentionnés ci-dessus;

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent également à la Commission nationale de sensibiliser le gouvernement fédéral à la nécessité de moduler le programme d'assurance-emploi pour tenir compte du caractère névralgique des services rendus par les employés municipaux occasionnels affectés aux services essentiels tels le combat des incendies, le déneigement et l'approvisionnement en eau potable;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi mise en place par le gouvernement du Québec, au député fédéral, monsieur Jean-François Fortin, et au député et ministre de la circonscription, monsieur Pascal Bérubé, de même qu'aux présidents des conférences des éluEs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**QUE** le préfet soit mandaté afin de représenter la MRC de La Matanie à la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 509-08-13**

#### **CONSULTATION SUR LE LIVRE VERT « VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE », LE 27 AOÛT 2013 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** la Tournée de consultation régionale de l'adjoint parlementaire de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, intitulée « Consultation sur le livre vert : Le goût et le plaisir de bouger, vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique », le 27 août 2013 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du projet de présentation introductive préparé par monsieur Pierre Thibodeau, préfet, selon les orientations données par le Conseil en réunion de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve le contenu de la présentation, l'adopte et en autorise la transmission à l'adjoint parlementaire de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la « Consultation sur le livre vert : Le goût et le plaisir de bouger, vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique »;

**QUE** le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, soit mandaté pour participer à la consultation qui sera tenue le 27 août 2013 à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 510-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES INFO RESSOURCE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 466-07-13 mandatant la firme InfoRESsource pour la réalisation d'un sondage sur le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture n° IR13 313 au montant de 8 719 \$, plus les taxes applicables, représentant 50 % du montant du mandat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement de 10 025,25 \$ taxes incluses à la firme InfoRESsource, et ce à même le Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 511-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 25 837,97 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 669,02 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 57 224,57 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 14 002,12 \$, représentant un grand total de 102 733,68 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 512-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 549,42 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 865,67 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 43 168,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 280,67 \$, représentant un grand total de 59 864,07 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 513-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 181,07 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 5 608,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de

1 312,86 \$, représentant un grand total de 7 102,21 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 514-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 19 916,31 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 821,59 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 59 786,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 215,81 \$, représentant un grand total de 106 740,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 515-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 1 736 \$, la liste des chèques émis au montant de 714,50 \$, représentant un grand total de 2 450,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 516-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 197 382,30 \$, la liste des chèques émis au montant de 641 711,97 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 143 763,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 23 324,08 \$, représentant un grand total de 1 006 181,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 517-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 1 005 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 003,48 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 3 172,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 422,48 \$, représentant un grand total de 5 603,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 518-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – TNO DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 114,87 \$, la liste des chèques émis au montant de 197,06 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 3 639,04 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 875,28 \$, représentant un grand total de 4 826,25 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le TNO de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 519-08-13**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 15 AOÛT 2013 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 277,08 \$, les salaires payés du 2-06-2013 au 10-08-2013 au montant de 1 615,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 280,69 \$, représentant un grand total de 2 173,62 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 juin au 15 août 2013 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 520-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT 2<sup>e</sup> VERSEMENT À LA VILLE DE MATANE – PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2013-000046 de la ville de Matane au montant de 63 445,19 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement à la ville de Matane du 2<sup>e</sup> versement au montant de 63 445,19 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 521-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – M<sup>E</sup> JEAN-JACQUES OUELLET – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels de M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéros 12-129, 13-137 et 13-156 pour la période se terminant le 30 juin 2013, soit 9 926,65 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet au montant de 11 413,17 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 30 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 522-08-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2013 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 105,70 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2013 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 271,28 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du président du Conseil du trésor et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et le traitement des demandes des entreprises qui désirent conclure des contrats publics.

*Monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, mentionne qu'il se retire de la discussion au sujet du résultat des soumissions pour l'achat de véhicules. Il quitte son siège à 21 h.*

### **RÉSOLUTION 523-08-13**

#### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (2<sup>E</sup> APPEL D'OFFRES) – PROJET D'ACHAT DE DEUX VÉHICULES**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 336-05-13 et 337-05-13 autorisant le processus de demande de soumissions auprès de différents concessionnaires du territoire de la MRC pour l'achat de deux véhicules, dont un pour le service de sécurité incendie et l'autre utilisé de façon partagée entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 425-06-13 concernant le résultat des soumissions et la décision de reprendre l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions du 2<sup>e</sup> appel d'offres, effectuée par la directrice générale et le directeur du service de sécurité incendie pour l'achat de deux voitures neuves 2013 ou 2014, a eu lieu le 12 août 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel aux montants indiqués au tableau ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Modèles proposés (2013 ou 2014)</b>	<b>2 voitures type berline 4 portes  (prix avant taxes)</b>	<b>Conformité de la soumission</b>
Kia Matane	Rio LX 2013	(16 157 \$ ch. x 2) <b>32 314 \$ +tx</b>	non
Bouffard Nissan	Sentra 2013	(19 595 \$ ch. x 2) <b>39 190 \$ +tx</b>	oui
Marquis Automobile inc.	Chevrolet Sonic 2013	(19 750 \$ ch. x 2) <b>39 500 \$ +tx</b>	oui

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme, celui-ci n'ayant pas joint le formulaire exigé par la nouvelle Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, et que les deux autres soumissions sont conformes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Bouffard Nissan au montant de 39 190 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la soumission conforme la plus basse, celle de Bouffard Nissan, au montant de 45 058,70 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux véhicules, dont un pour le service de sécurité incendie et l'autre utilisé de façon partagée entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection;

**D'**autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, reprend son siège à 21 h 05.*

### **RÉSOLUTION 524-08-13**

#### **FINANCEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE L'INSPECTION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 523-08-13 acceptant la soumission la plus basse conforme, celle de Bouffard Nissan, au montant de 45 058,70 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux véhicules, dont un pour le service de sécurité incendie et l'autre utilisé de façon partagée entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 21 808,04 \$ est à financer pour l'achat et l'identification du véhicule utilisé de façon partagée entre les services (administration, aménagement, évaluation et inspection), soit :

Nissan Sentra 2013	19 595,00 \$ +taxes	22 529,35 \$ taxes incluses
Lettrage et logo MRC	<u>260,00 \$ +taxes</u>	
	19 855,00 \$ +taxes	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le financement du véhicule dont l'usage sera principalement partagé entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection, au montant de 19 855,00 \$, plus les taxes applicables, à même les surplus des services répartis, de la façon suivante :

Surplus (montants avant taxes)

Administration (10 %)	1 985,50 \$
Aménagement (10 %)	1 985,50 \$
Évaluation (40 %)	7 942,00 \$
Inspection (40 %)	<u>7 942,00 \$</u>
	19 855,00 \$

**QUE** des frais d'assurances estimés à 500 \$ plus taxes par année seront à partager selon la même répartition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 525-08-13**

**FINANCEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 523-08-13 acceptant la soumission la plus basse conforme, celle de Bouffard Nissan, au montant de 45 058,70 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux véhicules, dont un pour le service de sécurité incendie et l'autre utilisé de façon partagée entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 20 375,00 \$ plus taxes, sera à financer pour l'achat et l'identification du véhicule utilisé par le SRSI, soit :

Nissan Sentra 2013	19 595,00 \$ +taxes	22 529,35 \$ taxes incluses
Lettrage SRSI prévention	<u>780,00 \$ +taxes</u>	
	20 375,00 \$ +taxes	

**CONSIDÉRANT QUE** les maires des municipalités participantes désirent limiter le lettrage et autoriser un montant de 400 \$ +taxes pour l'identification du service de prévention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**autoriser le financement du véhicule et du lettrage pour l'identification du service de prévention du Service régional de sécurité incendie, au montant de 19 995,00 \$ plus les taxes applicables, à même le surplus du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le projet de règlement numéro 258-2013 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie et le projet d'avis public ont été préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon les paramètres identifiés à la résolution numéro 489-08-13 du comité administratif. Le préfet présente le projet dont tous les membres du Conseil ont copie et, après échanges sur le sujet, il est convenu de donner l'avis de motion et que l'avis public soit publié dans le journal en conformité avec la Loi.

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Steve Ouimet, maire de la municipalité de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 258-2013 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement numéro 237-2010.

### **RÉSOLUTION 526-08-13**

#### **COLLOQUE D'AUTOMNE 2013 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2013 À VICTORIAVILLE**

**CONSIDÉRANT** le colloque d'automne 2013 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 23, 24 et 25 octobre 2013 à Victoriaville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Line Ross, directrice générale de la MRC de La Matanie, à participer au colloque d'automne 2013 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 23, 24 et 25 octobre 2013 à Victoriaville;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription totalisant 375 \$ incluant taxes, pourboires, déjeuners, dîners et souper du 24 octobre, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 527-08-13**

#### **DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE LOI C-504, LOI SUR L'APPUI AUX POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans la plupart des municipalités rurales les pompiers à temps partiel ont un rôle vital pour assurer la protection des vies et des biens des citoyens, les municipalités n'ayant pas les ressources pour embaucher des pompiers professionnels à temps plein;

**CONSIDÉRANT** le défi que représente la disponibilité des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie surtout entre 6 h et 18 h;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui au projet de loi C-504, *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires*;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires* viendrait modifier le *Code canadien du Travail* afin de permettre aux pompiers volontaires de s'absenter du travail s'ils sont appelés à intervenir sur les lieux d'un incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi C-504 donnerait également aux pompiers volontaires une protection légale contre un licenciement ou toute autre mesure disciplinaire par un employeur, advenant une absence pour répondre à un appel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie projet de loi C-504, *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires*;

**QUE** copie de la présente soit transmise à madame Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Jean-François Fortin, député fédéral de la circonscription de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia, et à l'honorable Peter MacKay, ministre de la Justice et responsable du *Code canadien du Travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 528-08-13**

**DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-08-578 DE LA VILLE DE CHAMBLY – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LA LÉGISLATION AFIN DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES ADRESSES DES RÉSIDENCES HÉBERGEANT LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2013-08-578 de la ville de Chambly;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit qu'une unité d'évaluation doit être inscrite au nom du propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale peut se retrouver inscrit sur le rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** toute personne peut consulter le rôle d'évaluation et retracer rapidement un immeuble au nom duquel est inscrit un centre ou une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence et ainsi mettre en danger la sécurité des personnes qui s'y trouvent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie les démarches de la ville de Chambly auprès du gouvernement du Québec lui demandant de modifier la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence;

**DE** transmettre copie de la présente à la ville de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 529-08-13**

**ÉVALUATION FONCIÈRE – MAJORATION D'UN ÉCHELON POUR MADAME MARIE-ÈVE LÉVESQUE AU POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE À COMPTER DU 6 SEPTEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Ève Lévesque a été nommé au poste d'adjointe technique au service de l'évaluation foncière depuis le 6 mars 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de la directrice à la gestion financière et de la directrice générale de majorer d'un échelon le salaire versé, et ce, à compter du 6 septembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à la majorité :

**D'**autoriser la majoration d'un échelon pour madame Marie-Ève Lévesque au poste d'adjointe technique au service de l'évaluation foncière, à compter du 6 septembre 2013, classe I, échelon 4 de la convention collective en vigueur;

**QUE** la date du 11 juillet 2011 demeure la date de référence pour le calcul des vacances et la progression d'échelon.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-huit (18) voix

Contre – une (1) voix

Municipalité de Grosses-Roches  
Municipalité de Les Méchins  
Municipalité de St-Adelme  
Municipalité de Ste-Félicité  
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg  
Municipalité de St-Léandre  
Municipalité de Ste-Paule  
Municipalité de St-René-de-Matane  
Municipalité de St-Ulric  
Ville de Matane

Municipalité de Baie-des-Sables

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **RÉSOLUTION 530-08-13**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDERANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 2 juillet 2013, le *Règlement numéro VM-89-129 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser une nouvelle sous-classe d'usage dans la zone 54R*;

**CONSIDERANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDERANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement consiste à autoriser les services de préparation de repas et de mets à emporter à des fins non commerciales dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 54;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-129 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 531-08-13**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-130 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 2 juillet 2013, le *Règlement numéro VM-89-130 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 108C*;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement consiste à autoriser la réalisation d'un jardin communautaire dans une zone urbaine à dominance commerciale;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-130 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<i>Monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme, quitte son siège à 21 h 27.</i>
---

**RÉSOLUTION 532-08-13**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-René-de-Matane a adopté, le 6 août 2013, le *Règlement numéro 2013-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal «Fumoir» à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et d'autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement*;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement consiste principalement à retirer certains usages en zone agricole, à réduire la marge de recul applicable à certaines routes secondaires, à modifier l'encadrement des ventes de garage, à abroger les dispositions relatives aux chemins de fer et permettre comme usage complémentaire les fumoirs à l'intérieur d'une zone à dominance forestière;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2013-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme, reprend son siège à 21 h 33.*

### **RÉSOLUTION 533-08-13**

#### **DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 353-05-13 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie «MRC» pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

M. Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant M. Rosaire Gauthier	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, M. Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de- Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Rousseau	Saint-Adelme

M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant M. Guy Gauthier	Sainte-Félicité
M. Donald Parent, employé municipal ou ses remplaçants MM. Réginald Bernier et Cyril Gagnon	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet	Saint-Léandre
M <sup>me</sup> Mélissa Levasseur, employée municipale ou son remplaçant M. Réjean Landry	Sainte-Paule
M. Bruno Poirier, employé municipal ou son remplaçant M. Dany Dubé	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M. Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant M. Rino Côté	Ville de Matane

**QU'**à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Harold Forbes ou son remplaçant, ou du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M<sup>me</sup> Line Ross, et des personnes figurant sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 534-08-13**

#### **DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 354-05-13 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur :

M. Éric Crousset, employé municipal	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal	Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Rousseau	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal	Sainte-Félicité
M. Jean-Maxime Gagnon, employé municipal	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal	Saint-Léandre
M. Gérald Bergeron, employé municipal	Saint-Ulric

M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M <sup>me</sup> Annabelle Boulay, inspectrice	Ville de Matane

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Harold Forbes, conseiller en environnement et cours d'eau, ou son remplaçant soit nommé inspecteur, responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit nommé inspecteur remplaçant;

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective;

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 241-2010 et 241-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le projet de règlement numéro 198-10-2013 amendement le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains.

### **RÉSOLUTION 535-08-13**

#### **POURSUITE DU PROJET ÉDUCATIF D'INCUBATEURS DE SAUMONS EN CLASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 10 ans, en collaboration avec les établissements d'enseignement de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) et la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique (FQSA), la MRC encadre le déroulement du projet d'incubateurs de saumons en classe ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC possède deux incubateurs, achetés à l'aide du financement obtenu au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF volet II) du MRN, lesquels sont actuellement entreposés à l'école Le Marinier à Les Méchins et à l'école Mgr Belzile à Saint-Ulric;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une activité de sensibilisation et d'éducation très concrète et bien appréciée des jeunes et que c'est une occasion idéale pour les informer de l'importance de préserver la qualité de l'environnement et leur faire comprendre pourquoi il y a des normes et des règlements à suivre pour protéger l'habitat aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas Saint-Laurent peut collaborer à la coordination et au suivi du projet au besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie est favorable à la poursuivre le projet éducatif d'incubateurs de saumons en classe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 536-08-13**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AFIN D'IMPLANTER UNE BORNE-SÈCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer la sécurité des biens et des personnes de son territoire, la municipalité de Baie-des-Sables doit implanter des bornes-sèches en conformité avec les objectifs du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**un terrain adéquat de 65 mètres carrés a été identifié en milieu agricole, soit une partie du lot numéro 510 du quatrième rang du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit requérir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) avant de procéder à l'achat dudit terrain et installer la borne-sèche;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'exception du périmètre urbain de Baie-des-Sables, l'ensemble du territoire de la municipalité est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'une borne-sèche n'aura pas d'incidence sur l'agriculture, son développement et sur les ressources naturelles (eau et sol) et qu'elle améliorera la protection incendie des fermes et autres bâtiments du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement prévoit qu'il est possible d'implanter des équipements d'utilité publique en milieux agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Baie-des-Sables demande par sa résolution numéro 2013-128 à la MRC de La Matanie de favoriser un traitement rapide de sa demande auprès de la CPTAQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**QUE** la MRC de La Matanie appuie les démarches de la municipalité de Baie-des-Sables auprès de la CPTAQ;

**QUE** la MRC considère que le projet d'acquisition du terrain susmentionné et l'installation d'une borne sèche est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux normes du document complémentaire;

**QUE**, dans la mesure où l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable à l'acquisition du terrain susmentionné et à l'installation d'une borne-sèche, la MRC de La Matanie renonce aux délais prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour présenter des observations ou demander la tenue d'une rencontre publique;

**QUE**, dans la mesure où la décision de la CPTAQ est favorable à l'acquisition du terrain susmentionné et à l'installation d'une borne-sèche, la MRC renonce à en appeler de cette décision devant le tribunal administratif du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 537-08-13**

#### **CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ), DU 23 AU 25 OCTOBRE 2013 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, à participer au Congrès annuel des urbanistes qui se tiendra du 23 au 25 octobre 2013 à Montréal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, à participer au Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra du 23 au 25 octobre 2013 à Montréal;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription totalisant 585 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 538-08-13**

#### **MANDAT D'ENTAMER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES – DOSSIER COURS D'EAU DANS LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été informée, en juin 2011, de la réalisation de travaux dans un cours d'eau intermittent (lot 334, Rang 1 S.-E. de la Rivière, Matane);

**CONSIDÉRANT QU'**une première inspection a été réalisée, le 7 juillet 2011, et a permis de constater que le lit du cours d'eau a été creusé et potentiellement déplacé sur une distance d'environ 100 mètres et qu'il s'agissait de travaux dérogatoires au règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux de la MRC de Matane devenue la MRC de La Matanie depuis le 9 mars 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a transmis une mise en demeure au propriétaire, le 12 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont également perturbés les rives, et que la ville de Matane a émis, au propriétaire, un constat d'infraction à son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre, le 11 août 2011, il a été convenu avec le propriétaire que celui-ci devait fournir, à la MRC, des plans et devis d'un professionnel pour la restauration du site;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Inspecsol aurait été mandatée par le propriétaire et aurait produit un rapport, en septembre 2011, pour le propriétaire qui ne l'a pas transmis à la MRC, ni à la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection réalisée en mai 2013 a permis de constater de nouveaux travaux dérogatoires dans le lit et les rives du cours d'eau :

- Des roches (pierres angulaires) ont été déposées directement dans le lit du cours d'eau sur toute la portion de cours d'eau perturbée en 2011, soit environ 100 mètres de long;

- Il n'y a pas de membranes géotextiles sous les roches;
- Deux bassins ont été creusés dans les rives et le littoral du cours d'eau;
- Il n'y a aucune membrane de rétention, ni de matériel pour capter les sédiments accumulés dans ces bassins;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis écrit a été transmis au propriétaire, le 23 mai 2013, et remis en mains propres lors d'une rencontre avec la ville de Matane, le 29 mai 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire ne collabore pas et ne donne pas suite aux demandes répétées pour obtenir les plans réalisés;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, les rives du cours d'eau présentent des signes d'érosion et de décrochement de talus :

- Des sédiments sont transportés vers le cours d'eau Brouillé puis vers la rivière Matane;
- L'eau s'infiltré également dans des galeries creusées dans l'argile;
- La pente est relativement forte;
- Le ponceau situé en aval semble sous-dimensionné;
- Le lit du cours d'eau a été complètement recouvert de roches;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**D'**appliquer les dispositions du règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux de la MRC de Matane, devenue la MRC de La Matanie depuis le 9 mars 2013, section 7 *Dispositions administratives*;

**D'**émettre un constat d'infraction et exiger la peine d'amende prévue;

**D'**amorcer les procédures légales pour la remise en état des rives et du littoral du cours d'eau (lot 334, Rang 1 S.-E. de la Rivière, Matane) aux frais du propriétaire et de mandater, à ces fins, la firme d'avocats *Cain Lamarre Casgrain Wells* à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 539-08-13**

#### **FORMATION COMBEQ – « LE SECRET EST DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL », LE 14 NOVEMBRE 2013 À SEPT-ÎLES**

**CONSIDÉRANT** la formation « Le secret est dans l'organisation du travail » offerte par la COMBEQ, le 14 novembre 2013 à Sept-Îles;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame France Pâquet, préposée au service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser madame France Pâquet à participer à cette formation;

**D'**autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 380 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 540-08-13**

#### **FORMATION COMBEQ – « LA GESTION DES LACS ET DES COURS D’EAU », LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2013 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** la formation « La gestion des lacs et des cours d’eau » offerte par la COMBEQ, les 17 et 18 septembre 2013 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT** l’intérêt de monsieur Nixon Sanon, affecté temporairement au poste de conseiller en environnement et cours d’eau, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

**CONSIDÉRANT QUE** l’inscription est gratuite pour les 78 premiers inspecteurs municipaux provenant des membres sociétaires de la MMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l’unanimité :

**D’autoriser** monsieur Nixon Sanon à participer à cette formation;

**D’autoriser** le remboursement des frais d’hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d’un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 541-08-13**

#### **FORMATION DE LA FQM – « INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS (MODULES 1 ET 2) », LES 28 ET 29 NOVEMBRE 2013 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la formation « Insalubrité des bâtiments (modules 1 et 2) » offerte par la FQM, les 28 et 29 novembre 2013 à Québec;

**CONSIDÉRANT** l’intérêt de monsieur Serge Larochelle, urbaniste, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

**D’autoriser** monsieur Serge Larochelle à participer à cette formation;

**D’autoriser** le paiement des frais d’inscription totalisant 485 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d’hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d’un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 542-08-13**

#### **CONSEIL DE L’EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 623-09-12 relative à la désignation d’un représentant du Conseil de la MRC de La Matanie au sein du Conseil de l’eau du Nord de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de l’eau du Nord de la Gaspésie mène ses activités sur un territoire partant du bassin versant de la rivière Des Capucins à l’Ouest, jusqu’à celui de la rivière Saint-Jean à l’Est de la péninsule, et que des sièges sont réservés pour des représentants des MRC de La Matanie, La Haute-Gaspésie et Côte-de-Gaspé;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, ainsi que monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, représentant substitut;

**D'autoriser** le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 543-08-13**

#### **COMITÉ ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) DU SUD-DE-L'ESTUAIRE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 624-09-12 relative à la désignation d'un représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, représentant substitut;

**D'autoriser** le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 544-08-13**

#### **COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (L.E.T.) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 625-09-12 relative à la désignation d'un représentant de la MRC de La Matanie au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.);

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) ainsi que monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, représentant substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 545-08-13**

#### **PARTAGE D'INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES – GROUPE AIM SOLUTIONS FAUNIQUES**

**CONSIDÉRANT** la demande du *Groupe AIM Solutions fauniques*, qui désire obtenir une copie des fichiers cartographiques (shapefiles) de la MRC, plus spécifiquement du territoire de Les Méchins;

**CONSIDÉRANT QUE** les fichiers demandés par *Groupe AIM* sont requis pour réaliser, dans le cadre d'un projet Pacte rural, une étude d'aménagement stratégique pour l'Association des chasseurs et pêcheurs de Cherbourg-Dalibaire inc. sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la transmission des données demandées sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité;

**DE** réclamer les frais prescrits selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Autorisations environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau. Information de changements quant aux pratiques du Ministère à l'égard de l'application du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

Information pour les municipalités – Table pour la récupération hors foyer – programme d'aide financière (MDDEP et ÉEO) pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales.

### **RÉSOLUTION 546-08-13**

#### **SRSI – DOSSIER INTACT ASSURANCES – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels de *Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats*, concernant son dossier numéro 40-12-1002 27 pour services rendus du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 6 mai 2013, soit 62,85 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats*, au montant de 72,25 \$ taxes incluses pour services rendus du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 6 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 547-08-13**

#### **SRSI – DOSSIER MISE EN DEMEURE AU COMITÉ DE CITOYENS DE SAINTE-FÉLICITÉ – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels de *Tremblay & Tremblay avocats inc.*, concernant son dossier numéro DG2013-04 pour services rendus du 6 mars 2013 au 27 juin 2013, soit 300,00 \$ plus taxes en honoraires, et 9,13 \$ plus taxes en déboursés taxables, en lien avec le mandat confié par le comité de gestion du Service régional de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à *Tremblay & Tremblay avocats inc.*, au montant de 355,43 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 548-08-13**

#### **SRSI – DOSSIER PERCEPTION – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels de *Tremblay & Tremblay avocats inc.*, concernant son dossier numéro 12-8924/DT pour services rendus du 16 février 2012 au 27 septembre 2012, soit 450,00 \$ plus taxes en honoraires, 305,80 \$ en déboursés non taxables et 417,47 \$ plus taxes en déboursés taxables, en lien avec le mandat confié par le comité de gestion du Service régional de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à *Tremblay & Tremblay avocats inc.*, au montant de 1 299,21 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 549-08-13**

#### **SRSI – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE L'ARSENAL – VÉRIFICATION ET RÉPARATIONS D'APPAREILS RESPIRATOIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer leur bon fonctionnement et la sécurité des utilisateurs, il y a lieu de vérifier, entretenir et réparer les appareils respiratoires pour le Service régional de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 507347 de L'Arsenal pour la vérification de 63 appareils respiratoires et diverses réparations, pour un montant de 5 458,26 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais de transport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture n° 507347 à L'Arsenal pour la vérification de 63 appareils respiratoires et diverses réparations, pour un montant de 6 275,63 \$ incluant les taxes et les frais de transport, payable à même le budget de fonctionnement du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 550-08-13**

#### **SRSI – EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 447-06-13 autorisant la création d'un poste régulier de préventionniste, temps complet à 35 heures/semaine, classe II, ainsi que le processus d'affichage et de recrutement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Billy Tremblay au poste de préventionniste pour le Service régional de sécurité incendie à compter du 26 août 2013, poste régulier temps complet, 35 heures/semaine, classe II, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur Billy Tremblay sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches mentionne qu'elle se retire de la discussion au sujet de l'achat d'équipements de télécommunications. Elle quitte son siège à 21 h 57.*

### **RÉSOLUTION 551-08-13**

#### **SRSI – AUTORISATION ACHAT ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LE VÉHICULE DE PRÉVENTION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** le processus de demande de soumissions effectué et la résolution numéro 523-08-13 acceptant la soumission la plus basse conforme, celle de Bouffard Nissan, au montant de 45 058,70 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux véhicules, dont un pour le service de sécurité incendie et l'autre utilisé de façon partagée entre le service de l'évaluation foncière et le service de l'inspection;

**CONSIDÉRANT** la soumission n° 102962 pour l'achat d'équipements de télécommunications (radio, mobile, câbles, antenne) de Télécommunications de l'Est au montant de 850,65 \$ plus les taxes applicables, incluant la programmation, l'installation sera facturée en sus au taux horaire de 75 \$;

**CONSIDÉRANT** la soumission Q00287 de PES Canada inc. pour l'achat et l'installation de sirène et gyrophare sur le nouveau véhicule;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'accepter** la soumission n° 102962 de Télécommunications de l'Est et autoriser l'achat et la programmation des équipements de télécommunications au montant de 978,03 \$, taxes incluses, auquel s'ajoute le temps d'installation au taux horaire de 75 \$, la dépense étant payable par le surplus du service;

**DE** reporter la décision pour l'achat de la sirène et du gyrophare pour fins de discussion lors du prochain comité de gestion du Service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches, reprend son siège à 22 h 01.*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **VARIA**

#### a) Redistribution CAUREQ

Monsieur Yvan Côté, représentant de la MRC au conseil d'administration du CAUREQ, informe les membres du Conseil de la MRC que le CAUREQ procèdera à la redistribution aux municipalités participantes, après contribution au fonds de prévoyance, des montants en lien avec la contribution perçue par l'agence gouvernementale via les comptes de téléphones pour le financement du service 911.

### **RÉSOLUTION 552-08-13**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Pierre Thibodeau  
Préfet

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Line ROSS, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
*Pierre Thibodeau, préfet*